

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 avril 2026

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTNER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la commune,

10 avril 2026

Date de signature

29 avril 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

Excusée- A donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-046

Désignation des représentants de la commune au SDE 76

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants au sein des différents syndicats, organismes et associations et ce pour la durée du mandat.

Créé en 1938, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime « SDE76 », est aujourd'hui l'un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département.

Outre ses missions liées à son cœur de métier (réseaux d'énergie), le SDE76 accompagne désormais ses adhérents en matière de transition énergétique.

Le syndicat est composé au 31 décembre 2023, de 514 communes adhérentes, d'une communauté de communes (comprenant 63 communes) et d'une communauté urbaine (comprenant 52 communes), ce qui représente 88% des communes du département.

Les statuts du SDE76 précisent que chaque commune adhérente (hors communes adhérant à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ou à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole) désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les 629 délégués précédemment élus vont constituer 14 collèges électoraux pour désigner 84 représentants appelés à siéger au comité du SDE76.

Les délégués ainsi désignés constituent des collèges électoraux au sens de l'article L 5212-8 du CGCT. Pour l'élection de leurs représentants au comité syndical. Chaque adhérent ne peut adhérer qu'à un seul collège.

Le collège électoral portera le nom de la CLÉ.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu les statuts du SDE76,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du SDE76,

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants au SDE76 :

- Bastien CORITON : titulaire
- Thierry DUPRAY : suppléant

Et d'informer les autorités compétentes de cette désignation.

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat conformément aux dispositions légales en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET